



Mission

La mission du COBARIC est d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière. Le COBARIC agit auprès des usagers de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière, afin de favoriser la pérennité de la ressource eau, par la concertation et la participation des usagers de l'eau du territoire.

Mandats

Pour remplir sa mission, le COBARIC doit réaliser les mandats suivants:

- élaborer et mettre à jour périodiquement un Plan directeur de l'eau (PDE);
- coordonner la mise en oeuvre du PDE et en assurer le suivi;
- initier et réaliser, lorsque nécessaire, certaines actions du PDE;
- informer et sensibiliser de manière continue les acteurs de l'eau et la population du bassin versant à la protection de la ressource;
- participer à la réalisation du plan de gestion intégrée du Saint-Laurent;
- transmettre et développer les notions de partage et de responsabilité à l'égard de l'usage de l'eau.

Les valeurs qui sont privilégiées par le COBARIC sont les suivantes :

- 1) Concertation
- 2) Représentativité
- 3) Appropriation
- 4) Responsabilisation
- 5) Partage

Vision

Être l'organisme de référence, représentatif des usagers, pour la protection de la ressource eau sur le territoire du bassin versant de la rivière Chaudière.